Ces dispositions ne sont pas applicables si l'objet pour lequel le contrat de travail a été conclu arrive à échéance pendant cette période.

3142-100 LOI n'2016-1088 du 8 août 2016 - art. 9

En cas de méconnaissance des dispositions du présent paragraphe, la partie lésée a droit à des dommagesintérêts fixés par le juge judiciaire, en plus de l'indemnité de licenciement.

Toute stipulation contraire aux dispositions du présent paragraphe est nulle de plein droit.

Sous-Section 10 : Réserve dans la sécurité civile, opérations de secours et réserve sanitaire.

Paragraphe 1 : Réserve dans la sécurité civile.

Les dispositions applicables aux salariés servant dans la réserve de sécurité civile sont définies aux articles L. 724-7 à L. 724-10 du code de la sécurité intérieure.

Paragraphe 2 : Participation aux opérations de secours.

. 3142-103 LOI n'2016-1088 du 8 août 2016 - art. 9

Les dispositions applicables aux salariés membres d'une association agréée en matière de sécurité civile sont définies aux articles L. 725-7 à L. 725-9 du code de la sécurité intérieure.

Paragraphe 3 : Réserve sanitaire.

L. 3142-104 LOIN 2016-1088 du 8 août 2016- art. 9 Legif. 

Plan 
Jp.C.Cass. 
Jp.Appel 
Jp.Admin. 
Juricat

Les dispositions applicables aux réservistes sanitaires sont définies au chapitre III du livre Ier de la troisième partie du code de la santé publique.

Section 3 : Congé et période de travail à temps partiel pour la création ou la reprise d'entreprise

Sous-section 1: Ordre public

. 3142-105 LOI n'2016-1088 du 8 août 2016- art. 9

■ Legif. ■ Plan Dp.C.Cass. Jp.Appel ■ Jp.Admin. Juricaf

Le salarié qui crée ou reprend une entreprise a droit, sous réserve d'une condition d'ancienneté dans l'entreprise et dans les conditions fixées à la présente section :

1° Soit à un congé;

2° Soit à une période de travail à temps partiel.

p.583 Code du travai